

DECLARATION CGT AU CSE DU 12 MAI 2023

RENDRE L'IMPOSSIBLE POSSIBLE

Suite aux recours portés par La CGT Framatome Jarrie, nous sommes heureux de vous informer que le ministère a accepté la réintégration de notre collègue injustement licencié.

La décision finale appartient à notre « chère » direction qui nous l'espérons prendra la décision la plus juste en acceptant sa réintégration.

La direction nous a montré encore une fois que nous ne sommes que de la main d'œuvre bon marché et n'en a que faire des femmes et hommes qui se cachent derrière nos matricules de salariés.

La situation a été très mal gérée et tout a été fait dans la précipitation. Malgré nos multiples interventions et demandes d'attendre le retour du tribunal, la direction a préféré licencier rapidement et sans ménagement nos collègues avec tout ce que cela engendre (stress, peur, angoisse ...), raccompagnés manu militari au portail comme de vulgaires criminels, tout en laissant planer le doute sur les raisons de leur licenciement.

Cet épisode a dégradé considérablement l'ambiance déjà morose dans notre « belle » entreprise.

La CGT seule organisation syndicale a s'élevé contre cette décision injuste, a utilisé tous les moyens possible et imaginable pour améliorer la situation de nos collègues injustement licenciés. Nos multiples démarches ont permis de bonifier une situation catastrophique en améliorant considérablement leurs indemnités de licenciement. Nous avons fait des recours au ministère en charge de l'énergie pour faire invalider ces décisions, maintenant que le tribunal accepte la réintégration de l'un d'entre eux, nous resterons ultra vigilants sur la réponse donnée par la direction de Framatome.

Nous sommes déterminés à travailler avec la direction centrale pour élaborer des politiques et des pratiques équitables qui garantissent que de telles situations ne se reproduisent pas à l'avenir.

Nous soulignons l'importance de suivre les procédures équitables et transparentes lorsqu'il s'agit de licencier un employé. La direction se doit de respecter les droits de chaque employé et suivre les procédures légales en toute équité.

La direction se doit de créer un environnement de travail respectueux et favorable pour tous les membres de notre entreprise.

En attendant d'autres bonnes nouvelles dans les jours à venir pour nos 3 autres collègues en attente de la décision finale.

Nous attendons la réintégration de notre camarade avec impatience et toute réponse négative entrainera des mouvements durs sur Jarrie.